



MJC – Maison Pour Tous de Voreppe

RENTREE – ACTIVITES REGULIERES

Réouverture de l'accueil

Sous réserve de nouvelles restrictions d'accueil du public, les accueils téléphonique et physique seront de nouveau assurés aux jours et heures habituels, à partir du **lundi 24 août**

Lundi : 9h à 12h

Mardi : 15h à 18h30

Mercredi : 10h à 12h et 14h à 18h30

Vendredi : 15h à 18h30

Pour l'accueil physique, nous vous demanderons de respecter les règles de la distanciation sociale, de suivre les parcours de circulation, de venir seul(e) dans la mesure du possible, et de porter un masque dès votre entrée dans nos locaux. Du gel hydroalcoolique sera à disposition à l'entrée de l'accueil.

Nous vous remercions également d'apporter votre propre stylo.

Informations pour les activités régulières

Les anciens adhérents bénéficient d'une priorité de réinscription du **mercredi 26 août au vendredi 4 septembre**, pour l'activité suivie en 2019/2020.

Les nouveaux adhérents ou les anciens qui souhaitent s'inscrire à une activité différente pourront le faire à partir du **5 septembre**, jour du forum des associations. Comme les années précédentes, les inscriptions se feront à la MJC, y compris le jour du forum, où vous pourrez être renseignés sur nos propositions d'activités.

La plaquette des activités de la saison 2020-2021 est disponible sur notre site Internet : [lien](#). Comme les années précédentes, une activité ne pourra être maintenue que si un nombre suffisant de participants s'y inscrivent. Ceci sera décidé à l'issue de la 1^{ère} séance, du fait de la possibilité d'essayer gratuitement le 1^{er} cours d'une activité. Nous rappelons que seules les personnes inscrites à l'activité pourront participer au cours d'essai, votre règlement vous étant intégralement restitué si le cours ne vous convient pas.

Les tarifs de nos activités n'ont pas été augmentés. Ils sont calculés sur la base du QF CAF (pour les allocataires), et sur présentation du dernier avis d'imposition pour les non-allocataires. A défaut, le tarif maximal sera appliqué.

Suite à l'annulation des cours, et pour les adhérents qui ont répondu à notre message, nous avons bien pris note de votre souhait (avoir, remboursement ou don).

L'avoir sera déduit au moment de la réinscription pour chaque adhérent.

Les remboursements seront établis ultérieurement, de même que les attestations fiscales. Nous remercions les adhérents qui ont opté pour le remboursement de ne pas venir à l'accueil avant le mois d'octobre pour ce seul motif. Les remboursements seront traités lorsque la charge de travail de nos équipes administratives le permettra. Le choix de notre association de proposer des compensations financières aux cours annulés ayant significativement augmenté cette charge de travail.

Assemblée Générale

Notre Assemblée Générale n'a pas pu se tenir en mai dernier comme prévu. Elle sera organisée dès que possible, à la rentrée de septembre. Nous espérons que vous y serez nombreux, et que, parmi vous, des adhérents souhaiteront participer davantage à la vie de notre association, par une entrée au Conseil d'Administration, ou des contributions bénévoles plus ponctuelles.

Au plaisir de vous retrouver à la rentrée,

Salima AMOR – Responsable Accueil et Administratif
Agnès MAILLET – Présidente de la MJC-MPT de Voreppe